

Histoire.

3ème.

Partie3 : Française et Français
dans une République repensée.





Leçon 15.

1944-1947. Refonder la République, redéfinir la démocratie.

Introduction.

I. Le CNR, le conseil national de la Résistance et le GPRF.

II. La libération de la France et la refondation républicaine.

Conclusion.



Introduction.

De Gaulle promet de « *rendre la parole au peuple* » dès la Libération. Les chefs des réseaux de résistance acceptent, même les communistes, le principe d'une allégeance au général qui charge Jean Moulin d'unifier et d'organiser la résistance en France. En zone sud, puis en zone nord, Jean Moulin réunit les principaux mouvements qui forment l'Armée secrète et préparent la Libération.



Leçon 15.

1944-1947. Refonder la République, redéfinir la démocratie.

Introduction.

I. Le CNR, le conseil national de la Résistance et le GPRF.

II. La libération de la France et la refondation républicaine.

Conclusion.



I. Le CNR, le Conseil National de la Résistance et le GPRF.

A. Composition et objectifs du CNR

Le **CNR** est fondé par **Jean Moulin** en **mai 1943**. Il est composé de résistants issus de la Résistance, du monde politique et syndical. Les deux grands objectifs sont la **poursuite de la lutte armée** et la **mise en place d'un nouvel ordre politique et économique et social à la Libération**.

Le programme du CNR élaboré en 1943 est mis en oeuvre par le **GPRF** Gouvernement Provisoire de la République Française entre **août 1944 et 1946**.



4 Le CNR et le GPRF, deux acteurs importants du rétablissement de la République

En 1944, deux forces détiennent l'autorité : le général de Gaulle et le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), d'autre part le Conseil national de la Résistance (CNR) et les mouvements de résistance intérieure. De retour, de Gaulle souhaite réaliser la synthèse entre les résistances intérieure et extérieure. Et associer les parlementaires de la III^e République aux hommes nouveaux issus de la Résistance.

D'après J.-J. Becker, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Armand Colin, 2015.

Doc. 4 page 177



Document 4 page 177

1) Quelle est la différence entre le GPRF et le CNR ?

Le GPRF correspond à la résistance extérieure et le CNR à la résistance intérieure.

2) Qui réalise l'union entre le CNR, le GPRF et les parlementaires de la III^e République ?

Il s'agit du Général de Gaulle.

B. Les mesures proposées par le CNR

Domaine politique : Le suffrage universel est rétabli et comporte enfin le **droit de vote des femmes**. Les libertés publiques sont **restaurées (liberté d'expression, d'association, de réunion, de presse, ...)** et les lois de Vichy et de l'occupant annulées. **L'égalité des citoyens** est rétablie par l'annulation des statuts des juifs.

Domaine économique : **Pour reconstruire** la France pillée et détruite, des **nationalisations dans les domaines énergétiques, bancaires et des transports** sont envisagées. La **planification doit** guider les grands travaux de reconstruction et a pour objectif d'augmenter les capacités de production du pays ainsi que sa productivité.

Domaine social: la **sécurité sociale créée en 1945** permet de garantir des droits sociaux d'accès aux soins.



Source 1

Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR)

Les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR, proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération pour assurer l'établissement de la démocratie par le rétablissement du suffrage universel afin de réaliser les réformes indispensables :

- Sur le plan économique :
 - L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale.
 - L'intensification de la production nationale

selon les lignes d'une **planification** définie par l'État.

- Le retour à la nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.
- Sur le plan social :
 - Le droit au travail et le droit au repos.
 - Un plan complet de sécurité sociale.
 - Une retraite pour les vieux travailleurs.

D'après le programme du CNR du 15 mars 1944.



Source 1 page 180.

1) Présentez le document.

Ce document est un texte extrait du programme du CNR du 15 mars 1944. Il présente les mesures envisagées par le CNR pour gouverner la France d'après Vichy dans les domaines politique, économique et social.

2) Dans le domaine social, quels éléments, autres que celui cité dans le résumé, sont présentés dans le programme du CNR ?

Il s'agit du droit au travail, du droit au repos et d'une retraite pour les vieux travailleurs.

C. Organisation du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF)

Après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, se constitue à **Alger en mai 1943 un Comité Français de Libération Nationale (CFLN)** avec à sa tête le **général de Gaulle**. Le CFLN se prépare à se substituer à Vichy. **En juin 1944, il prend le nom de GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française) et possède deux organes représentatifs, le CNR en métropole et l'Assemblée consultative à Alger.**

Le GPRF dispose de préfets et commissaires de la république pour remplacer les hommes de Vichy.

La résistance dispose de forces armées, les FFL et à l'intérieur les FFI qui rassemblent FTP (Franc Tireur Partisan) et Armée secrète.



Leçon 15.

1944-1947. Refonder la République, redéfinir la démocratie.

Introduction.

I. Le CNR, le conseil national de la Résistance et le GPRF.

II. La libération de la France et la refondation républicaine.

Conclusion.

1 La libération du territoire national

carte interactive



Sources : Nicolas Beaupré, Les Grandes Guerres, Belin, 2010.
Andrew Knapp, Les Français sous les bombes alliées 1940-1945, Tallandier, 2014.

Un territoire progressivement libéré...	Territoires libérés	... mais meurtri
★ Hauts lieux de la Résistance	■ En juillet 1944 * Corse libérée en octobre 1943	▨ Zone interdite : nombreuses populations déplacées pendant l'Occupation
➡ Débarquements alliés	■ En août 1944	★ Villes rasées par les bombardements alliés
➡ Troupes alliées	■ En septembre 1944	★ Autres villes bombardées
➡ Divisions françaises FFL	■ En décembre 1944	▼ Principaux massacres de civils par les troupes allemandes en retraite
	■ Territoires encore occupés par les Allemands fin 1944	



Vidéos :

Le débarquement de Normandie ; Opération Overlord.

Doc. 1
page 222

Oradour-sur-Glâne racontée par un survivant (2022)

La libération de Paris et l'épuration



A. La libération de la France.

Le **débarquement de Normandie** date du **6 juin 1944** avec l'opération Overlord. Les Alliés conquièrent la Normandie en juillet 1944 et **Paris** se soulève et est **libérée par les FFL** (Forces Françaises Libres). L'opération Dragon de Provence du 15 août 1944 permet de **libérer la vallée du Rhône dès août** et en **septembre 1944** en dehors de quelques poches de territoire, la France est libérée.

La rapidité de cette victoire est due à l'aide de la résistance intérieure : sabotage des voies de communication, insurrection dans les villes, concentration dans les maquis.

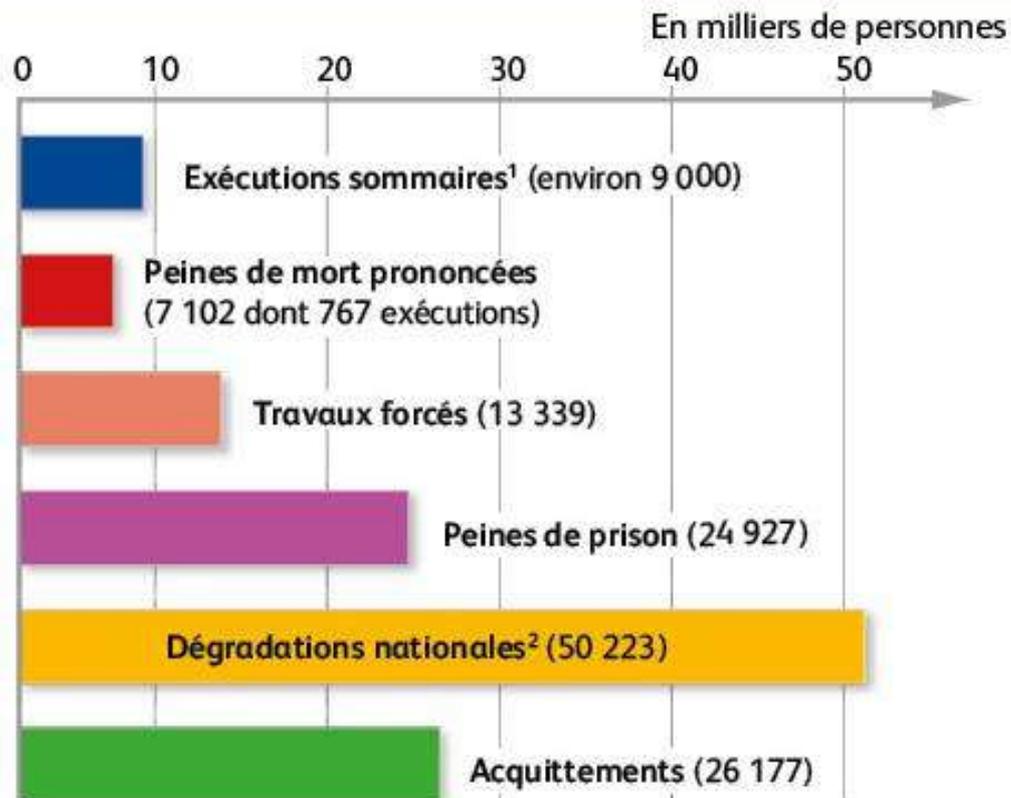
Le départ des troupes allemandes peut être l'occasion de massacres par des divisions SS comme à Oradour - sur - Glane où la population est massacrée.

B. L'épuration et la restauration de l'autorité de l'État.

En septembre 1944, les Américains reconnaissent de Gaulle et le GPRF.

Ces moments de Libération donnent lieu à des actes d'épuration non contrôlés : femmes rasées. Le GPRF passe la fin de l'année 1944 à rétablir l'autorité de l'Etat, en imposant l'obéissance en province aux chefs de la résistance. Il intègre à l'armée les FFI et les FTP.

Des membres du gouvernement de Vichy sont jugés, Pétain est condamné à mort en juillet 1945 et sa peine est commuée en détention à perpétuité en août 1945. Pierre Laval est exécuté, Darnand, chef de la Milice aussi, de nombreux journalistes, policiers.. quelques milliers de personnes. 40 000 personnes sont condamnées à l'indignité nationale, ne possèdent plus leurs droits politiques et civils, exclues de la fonction publique. Les jugements sont rendus par les tribunaux de l'épuration.



1. Exécutions sans procès.

2. Exil forcé ou limitation des droits du citoyen pendant une durée déterminée.

Source : d'après J.-L. Leleu et al., *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Fayard, 2010.

5 | L'épuration

À la Libération, 130 000 personnes environ sont jugées pour collaboration avec l'ennemi.



Quel élément montre que l'épuration n'a pas toujours été encadrée par l'État et la loi ?

Il y a eu 9 000 exécutions sommaires (sans jugement).

La dégradation nationale (exil ou limitation des droits du citoyen pendant une durée déterminée) est la principale peine prononcée par les tribunaux de l'épuration. Quelles autres peines ont pu être prononcées ?

Les personnes accusées de collaboration ont pu être condamnées à des peines de prison, des travaux forcés ou à la peine de mort.



C. La mise en place d'une démocratie sociale et parlementaire.

Les femmes obtiennent le droit de vote par ordonnance du 21 avril 1944 et votent pour la 1^{ère} fois en avril 1945 lors des élections municipales et législatives. Une Assemblée constituante est élue, avec des députés du PCF, de la SFIO et de nouveaux partis comme le Mouvement Républicain Populaire (MRP), de Gaulle est reconduit à la tête du GPRF.



1

La reconnaissance du droit de vote pour les femmes

Consenti par le Conseil national de la Résistance (CNR) dès 1943, c'est en avril 1944 que le droit de vote féminin est officiellement reconnu.

Art. 1 Le peuple français décidera souverainement de ses futures institutions qui seront ainsi élues par tous les Français et Françaises majeurs.

Art. 9 Dès l'installation de la municipalité, l'administration communale entreprend la révision ou la modification des listes électorales et procède à l'inscription sur celles-ci des femmes devenues électrices.

Art. 17 Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

D'après l'ordonnance du 21 avril 1944.



1) De quel document est extrait ce texte ?

Il est extrait de l'ordonnance du 21/04/1944.

2) Les femmes obtiennent-elles seulement le droit de vote ?

Elles obtiennent également le droit d'être élues.

Un témoin
raconte

4 Solange Ducol, une électricienne en 1945

Née en 1922, Solange Ducol vote pour la première fois le 29 avril 1945.

Je me souviens avoir ressenti la fin d'une injustice. J'ai pris ma décision seule et, par la suite, je n'ai jamais eu besoin de personne pour me dire ce qu'il fallait que je fasse. Il y en avait certaines qui n'avaient pas acquis une certaine indépendance politique, et elles étaient sous la coupe du mari. C'est du reste une des raisons qu'invoquaient ceux qui étaient contre le droit de vote des femmes. Les femmes vont

Document 4 page 179



le droit de vote des femmes. Les femmes vont voter comme leur mari ou comme le curé ! J'ai souvent entendu cette réflexion. En 1944-1945, ça devenait difficile, et même impossible, de refuser aux femmes le droit de vote car elles s'étaient battues et personne n'aurait compris. Depuis, je n'ai jamais raté une élection. On nous a donné le droit de vote, on nous donné le droit de nous exprimer, eh bien il faut utiliser ce droit.

D'après M.-A. Lescure, « Droit de vote des femmes »,
France-Inter, 28/04/2015.

3) Lorsqu'elle vote pour la première fois, Christiane Auvray se sent-elle vraiment concernée par la vie politique ? De quelles élections s'agit-il ?

Lorsqu'elle vote pour la première fois (élections législatives et municipales), Christiane Auvray ne se sent pas vraiment concernée par la vie politique : elle vote comme son mari et admet que, dans les campagnes, les femmes s'intéressaient peu à la politique car on ne leur a rien expliqué.

4) Toutes les femmes ont-elles été dans la même situation que Christiane Auvray ?

EA Paris, les femmes étaient mieux préparées à ce nouveau droit et certaines ont donc pu voter selon leur propre opinion (et non celle de leur mari).

Les premières femmes députées.



leurs résultats.

Affiche du parti socialiste SFIO, 1945.

5

En 1945, élection des premières femmes députées



5) Combien de femmes ont été élues députées en 1945 ?
33



Le **GPRF met en oeuvre le programme économique du CNR**, les secteurs - clés pour la reconstruction sont nationalisés : énergie (création d'EDF-GDF), banques (Banque de France, Crédit Lyonnais...), assurances (34 sociétés nationalisées), transport (Air France, Renault). Un commissariat général au Plan est créé, il définit les orientations économiques.

Le GPRF instaure **l'Etat - providence** en créant la sécurité sociale. Elle est financée par les travailleurs, les entreprises et l'Etat. Elle comprend l'assurance maladie et accidents du travail,, la caisse de retraite, caisse d'allocations familiales). Il s'agit de garantir à tous les citoyens la « protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs » (préambule de la Constitution d'octobre 1946)

Les comités d'entreprises sont créés dès 1945.

Plus que jamais

mpineau

RENAULT

RÈGE NATIONALE

L'AUTOMOBILE DE FRANCE

Source 2

La nationalisation des entreprises clés de l'économie française : l'exemple de Renault

En 1944, le GPRF décide la réquisition des entreprises Renault accusées de collaboration. Peu après, celles-ci sont nationalisées et deviennent la Régie nationale des usines Renault.

Publicité Renault parue dans *France Illustration*, novembre 1945.

Qui est-elle ? Renault (depuis 1898)

L'entreprise Renault est un constructeur automobile français dont l'histoire est associée à celle de la France au XX^e siècle.

Vocabulaire

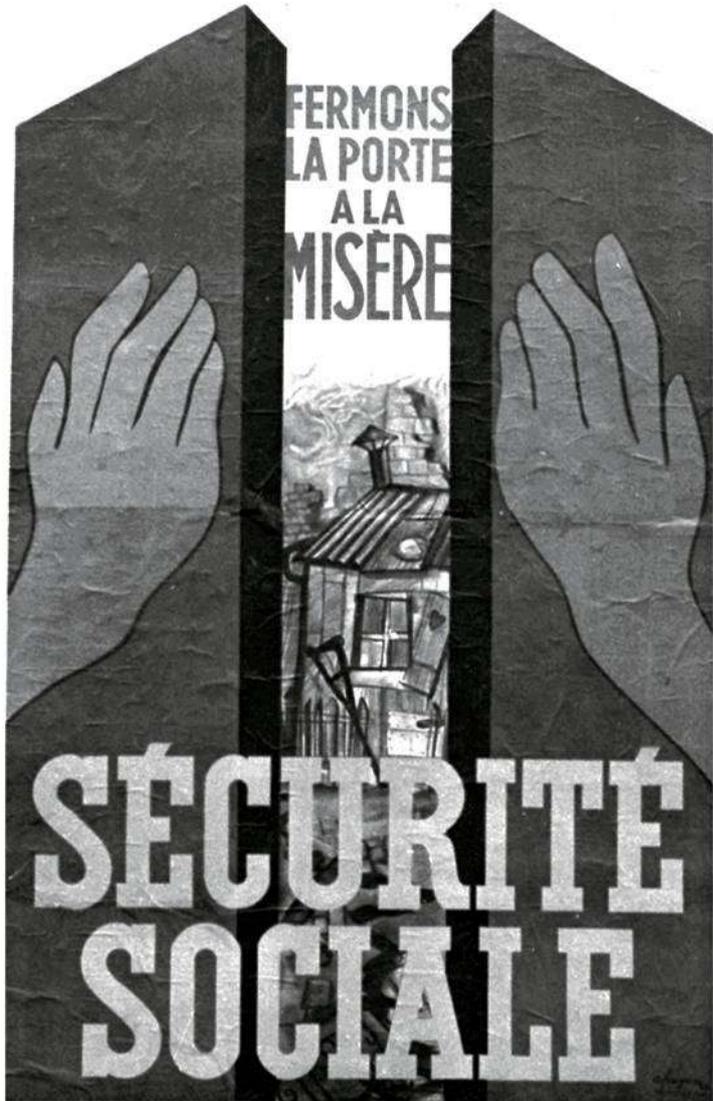
Planification : programme économique sur plusieurs années mis en place par l'État pour reconstruire la France.

Nationalisation : prise de contrôle d'une entreprise privée par un État.

Collaboration : voir page 78.

État-providence : intervention de l'État pour limiter les inégalités sociales et redistribuer les richesses.



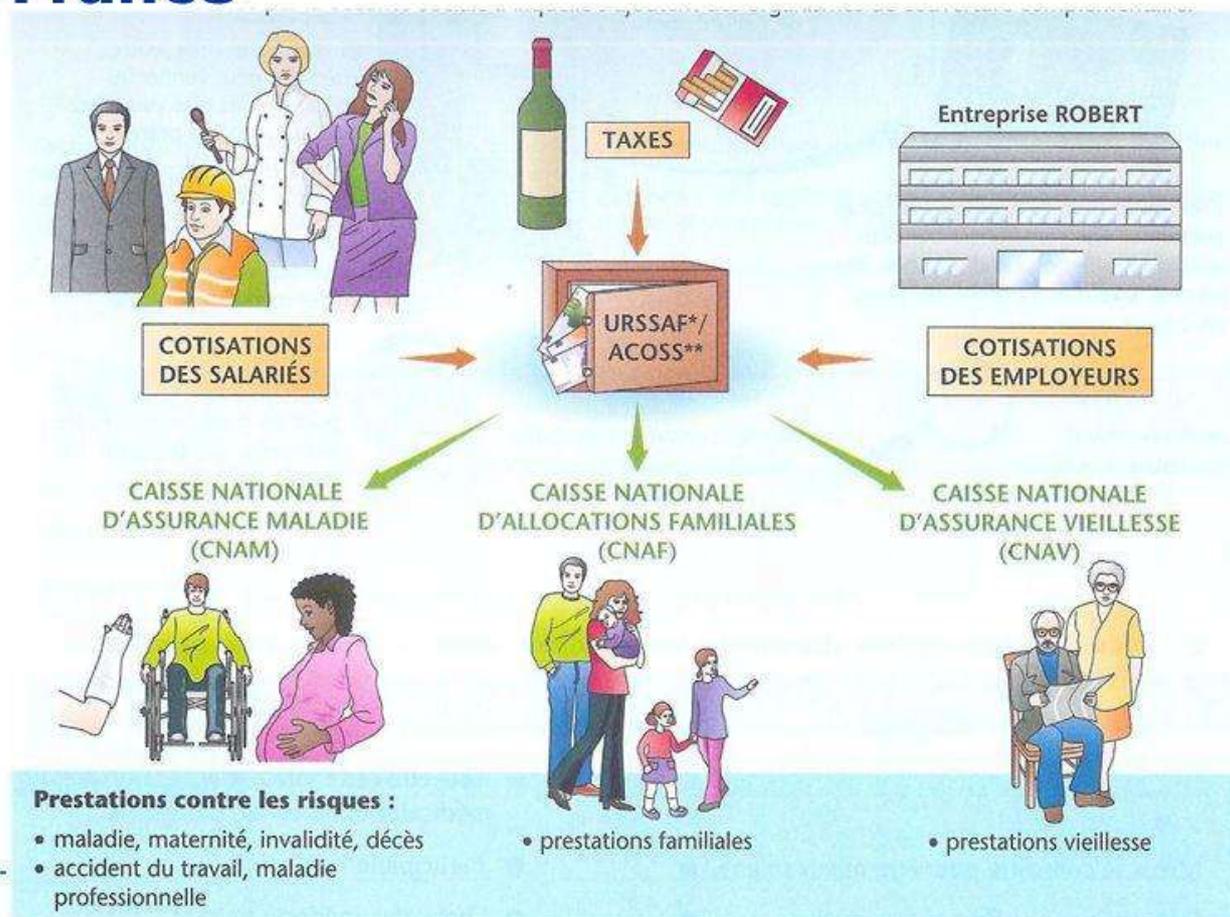


Source 4

La Sécurité sociale

Affiche pour le vote de la Sécurité sociale, 24 avril 1947.

Le système de protection sociale en France



Prestations contre les risques :

- maladie, maternité, invalidité, décès
- accident du travail, maladie professionnelle

- prestations familiales

- prestations vieillesse

* URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et Allocations Familiales

** ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale





Leçon 15.

1944-1947. Refonder la République, redéfinir la démocratie.

Introduction.

I. Le CNR, le conseil national de la Résistance et le GPRF.

II. La libération de la France et la refondation républicaine.

Conclusion.



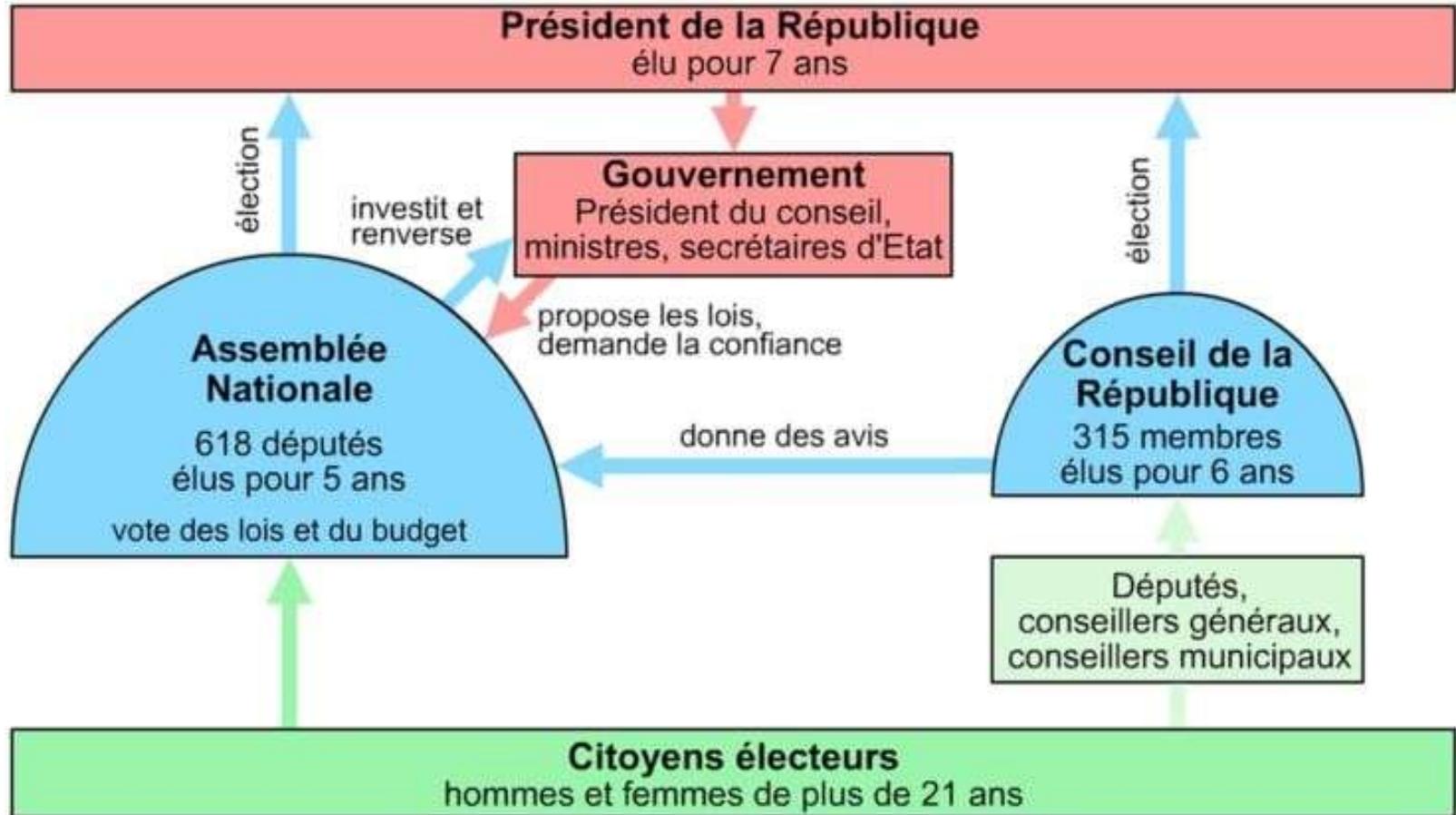
De Gaulle souhaite un pouvoir exécutif fort, tandis que l'Assemblée constituante veut privilégier le pouvoir législatif. Le **20 janvier 1946**
De Gaulle démissionne.

En **octobre 1946**, la constitution de la **IV ème République est adoptée**. Son préambule pose les bases d'une République sociale et économique.

La vie politique est dépendante de l'alliance des partis. **Le président de la République est élu par le Parlement et dispose de peu de pouvoir.**

Très vite, une période d'oubli s'ouvre sur le régime de Vichy et le « *tout résistant* » apparaît.

Schéma de la Constitution de la IV^{ème} République



Séparation des pouvoirs

- Pouvoir exécutif
- Pouvoir législatif

Souveraineté du peuple

- Citoyens électeurs
- ➔ Suffrage universel direct
- ➔ Suffrage universel indirect

Fonctionnement de la République

- ➔ Prérogatives du pouvoir exécutif
- ➔ Prérogatives du pouvoir législatif

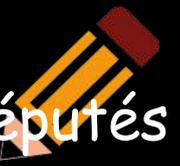


1) A partir de quel âge pouvait-on voter ?

21 ans.

2) « Le parlement élit le président de la République ». De quoi est composé le parlement ?

Le parlement est constitué de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République.



3) En 1946, sur 627 députés, il y a 182 députés du PCF, 102 députés de la SFIO, 173 députés du MRP (mouvement républicain populaire, parti politique issu de la Résistance), 69 divers gauche, 21 non inscrits et 80 députés de droite. Pourquoi le bon fonctionnement de la IV^o République dépend-il de l'alliance des partis politiques ?

Pour qu'un gouvernement soit investi par l'Assemblée nationale, il faut qu'une majorité de députés vote l'investiture. Ceci est possible lorsqu'un parti est majoritaire à l'Assemblée. Dans le cas contraire, comme en 1946, il faut que plusieurs partis s'allient pour investir un gouvernement. En 1946, c'est l'Alliance tripartite (PCF, SFIO, MRP) qui investit le gouvernement mais elle ne dure pas et l'instabilité ministérielle caractérise la IV^o République.



Conclusion.

Après la fin de la guerre, le GPRF met en place les mesures annoncées dans son programme : affirmation des libertés et de l'égalité des citoyen(ne)s, mesures sociales, nationalisations et planification pour redresser l'économie, mise en place d'une démocratie. La IV République tente de s'installer dans un contexte particulier, entre une reconstruction que nécessite des efforts rapides et importants et un mouvement de décolonisation qui s'annonce.